

tion nationale à raison de l'action prise par le Congrès des Etats-Unis. Ce fut sous l'influence du tarif McKinley que nous avons fortifié nos droits sur les produits agricoles venant des Etats-Unis, droits qui ont largement bénéficié dans la pratique, au cultivateur du Canada. Le gouvernement conservateur fit précisément ce que ces messieurs se déclarent aujourd'hui obligés de faire, c'est-à-dire qu'il fortifia sa position pour lutter avec les Etats-Unis lorsque le tarif McKinley fut adopté et promulgué. Qu'est-ce que nos adversaires dirent alors ? Est-ce que M. Laurier et ceux qui sont ses alliés maintenant, déclarèrent que le gouvernement conservateur adoptait la vraie politique ? Non. Ils prétendirent que nous, les conservateurs, avions été cause de la promulgation du tarif McKinley, que nous le rendions plus difficile et onéreux pour le Canada en appliquant une politique de représailles. Ils dirent que nous ne devions pas en agir ainsi. J'ai entendu M. Laurier raconter dans un discours prononcé à Charlottetown, la fable du soleil et de l'aigle cherchant à obliger le voyageur à enlever son habit. C'est la même fable qu'il a répétée si souvent à propos de la question scolaire du Manitoba. Cela a bien servi ses fins quant à ce qui regarde la question commerciale et nos rapports avec les Etats-Unis, et, récemment, cela a encore servi ses fins en traitant la question des écoles du Manitoba. Il a mis en pratique les doctrines conciliantes du patriotisme. C'était là, déclarait-il, la ligne de conduite qui aurait dû être adoptée alors et qui le serait si son parti arrivait au pouvoir. Nous voyons maintenant, à en juger par les indices contenus dans le discours de l'honorable ministre de la Justice (sir Oliver Mowat) et par le témoignage précis qui ressort des discours des messieurs qui ont parlé au nom du gouvernement en proposant l'adoption de l'Adresse, et par les témoignages non moins précis recueillis dans la presse, que les ministres se préparent à trouver un prétexte pour mettre de côté leurs engagements pris avant les élections au sujet de la question commerciale, en alléguant la remise en vigueur aux Etats-Unis du tarif McKinley.—bien que, en ce qui concerne le Canada, ce tarif nous fût tout aussi hostile sous la présidence de M. Harrison qu'il le sera aujourd'hui sous celle de M. McKinley.

Il n'y a qu'une petite différence sur laquelle mon attention a été dirigée et qui indique que ce tarif nous sera plus préjudiciable. L'impôt sur le pin blanc a été augmenté, c'est là à peu près la seule différence qu'il y a entre le tarif McKinley tel qu'il était antérieurement, comparé, à la rédaction qui est maintenant devant le Congrès. Néanmoins les honorables messieurs qui siègent de l'autre côté de cette Chambre condamneront notre gouvernement parce que nous avons fortifié notre tarif afin de pouvoir lutter avec celui des Etats-Unis qui nous était hostile. Aujourd'hui ils cherchent à se faire pardonner lorsqu'ils proposent de mettre de côté leurs engagements électoraux parce qu'il leur faut combattre le même tarif McKinley ? L'honorable chef de la droite se laisse doucement glisser de la position qu'il occupait et en réponse, je crois, à une interruption, ou en réponse à mon honorable ami le chef de l'opposition, il a déclaré qu'il serait impossible d'avoir même un tarif de revenu sans la protection; donc il se prépare à trouver une justification pour adopter un tarif protecteur, car un tarif de revenu peut donner une protection incidente. Je sais que mon honorable ami et ses collègues parlaient avant les élections d'un tarif de revenu, mais la seule déclaration publique qui ait été donnée sur la nature du tarif qu'ils vont proposer, se rapporte à la question de la houille bitumineuse. Mon honorable ami ne prétendra pas que le droit sur la houille bitumineuse au Canada n'est imposé que dans le but seulement de prélever un revenu. Si c'est là son but je lui souhaite bien du succès au sujet de l'augmentation de revenu que lui donnera cet impôt. Il ne retirera qu'une bien maigre recette de cette source. Son but ne peut être que de protéger ce produit, rien autre chose, et mon honorable ami se prépare évidemment une excuse pour abandonner son rôle de défenseur du principe d'un tarif pour le revenu seulement, parce qu'il est possible d'accorder une certaine protection incidente au moyen d'un tel tarif.

L'honorable M. BOULTON: Ontario paye un revenu d'un million de dollars sur la houille bitumineuse.

L'honorable M. FERGUSON: Et l'antracite est admis en franchise. Si l'impôt sur la houille est maintenu, le principal